

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 32
Nombre de délégués suppléants présents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 43

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à quatorze heures et trente minutes, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires :

GUEROULT Claire, GIRARD Serge, CAROLO-LUTRÔT Virginie, COURCOT Chantal, PERALTA Didier, VASSE Jean-Marc, LECOURT Pascal, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, VASSET Laurent, COLSON Joël, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, DEBONS Régis, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, GUEROUT Anthony, LEFEBVRE Patrick, LEPRETTRE Pascal, LETHUILLIER Cyriaque, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROCHE Olivier, TETREL Marc-Antoine, VANDAELE Virginie, AUBEY François, FEREMANS Sylvie, LEGOUVERNEUR Frédéric, PERINI Angélique, VALTER Clotilde.

Conseillers suppléants :

AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, POURDIEU Brigitte, BARIL Thérèse, DELAFOSSE Fabienne, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE Luc

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

SAINT-MARTIN Florent à GASTINNE Jean-Baptiste
THIBAUDEAU-RAINOT Florence à PHILIPPE Edouard
JAMET Danièle à AUBEY François
DENIZE Frédérick à CAROLO-LUTROT Virginie

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires :

BELGHACHEM Kamel, CORITON Bastien, DENIZE Frédérick, PESQUET Patrick, AUGIER Philippe, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, NAVARRE Jean-Louis, SCARANO Eric, GUESDON Alain, BAILLARD André, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, LECOQ Jean-Paul, MERVILLE Denis, MOREL Christine, SAINT-MARTIN Florent, THIBAUDEAU-RAINOT Florence, VASSE Sylvain, LECLERC Sébastien, TARGAT Dany, FRAQUET Denis, JAMET Danièle, MARTIN Vincent, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine, PRESLES Gwendoline

Conseillers suppléants :

DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, NOUVEL-ROUSSELOT Colette, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, AUBER François, BELLENGER Dominique, BŒUF Augustin, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CORNU Pascal, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FONTAINE Patrick, FORT Jean-Luc, GIMARD Antonin, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LEMOINE Sandrine, LESUEUR Raphaël, NIANG-FOUQUET Oumou, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine,

CHARBONNEAU Benoît, DELANOE Laurent, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, EUSTACHE Thierry, FROMAGE Françoise, LENAIN Hubert, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cedric, DEZELLUS Michel, PIEDNOEL Denis, DUFROY Maria

Délibération n°20230616 - 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un membre pour remplir la fonction de secrétaire de séance au cours de la présente réunion et d'adopter la délibération suivante.

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE DE

- **Désigner** Monsieur Marc-Antoine TETREL comme secrétaire de séance.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 32
Nombre de délégués suppléants présents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 43

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à quatorze heures et trente minutes, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires :

GUEROULT Claire, GIRARD Serge, CAROLO-LUTROT Virginie, COURCOT Chantal, PERALTA Didier, VASSE Jean-Marc, LECOURT Pascal, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, VASSET Laurent, COLSON Joël, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, DEBONS Régis, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, GUEROUT Anthony, LEFEBVRE Patrick, LEPRETTRE Pascal, LETHUILLIER Cyriaque, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROCHE Olivier, TETREL Marc-Antoine, VANDAELE Virginie, AUBEY François, FEREMANS Sylvie, LEGOUVERNEUR Frédéric, PERINI Angélique, VALTER Clotilde.

Conseillers suppléants :

AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, POURDIEU Brigitte, BARIL Thérèse, DELAFOSSE Fabienne, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE Luc

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

SAINT-MARTIN Florent à GASTINNE Jean-Baptiste
THIBAudeau-RAINOT Florence à PHILIPPE Edouard
JAMET Danièle à AUBEY François
DENIZE Frédérick à CAROLO-LUTROT Virginie

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires :

BELGHACHEM Kamel, CORITON Bastien, DENIZE Frédérick, PESQUET Patrick, AUGIER Philippe, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, NAVARRE Jean-Louis, SCARANO Eric, GUESDON Alain, BAILLARD André, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, LECOQ Jean-Paul, MERVILLE Denis, MOREL Christine, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau-RAINOT Florence, VASSE Sylvain, LECLERC Sébastien, TARGAT Dany, FRAQUET Denis, JAMET Danièle, MARTIN Vincent, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine, PRESLES Gwendoline

Conseillers suppléants :

DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEEVE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, NOUVEL-ROUSSELOT Colette, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, AUBER François, BELLENGER Dominique, BŒUF Augustin, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CORNU Pascal, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FONTAINE Patrick, FORT Jean-Luc, GIMARD Antonin, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LEMOINE Sandrine, LESUEUR Raphaël, NIANG-FOUQUET Oumou, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine,

CHARBONNEAU Benoît, DELANOE Laurent, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, EUSTACHE Thierry, FROMAGE Françoise, LENAIN Hubert, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cedric, DEZELLUS Michel, PIEDNOEL Denis, DUFROY Maria

Délibération n°20230616 - 02 - Procès-verbal du 30 mars 2023 - adoption

Il convient d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 30 mars 2023 et de prendre la délibération ci-dessous.

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 30 mars 2023,

DECIDE

- **D'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 30 mars 2023.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 32
Nombre de délégués suppléants présents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 43

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à quatorze heures et trente minutes, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires :

GUEROULT Claire, GIRARD Serge, CAROLO-LUTROT Virginie, COURCOT Chantal, PERALTA Didier, VASSE Jean-Marc, LECOURT Pascal, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, VASSET Laurent, COLSON Joël, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, DEBONS Régis, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, GUEROUT Anthony, LEFEBVRE Patrick, LEPRETTRE Pascal, LETHUILLIER Cyriaque, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROCHE Olivier, TETREL Marc-Antoine, VANDAELE Virginie, AUBEY François, FEREMANS Sylvie, LEGOUVERNEUR Frédéric, PERINI Angélique, VALTER Clotilde.

Conseillers suppléants :

AUBRY Pierre, MAHEUT Reynald, POURDIEU Brigitte, BARIL Thérèse, DELAFOSSE Fabienne, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE Luc

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

SAINT-MARTIN Florent à GASTINNE Jean-Baptiste
THIBAudeau-RAINOT Florence à PHILIPPE Edouard
JAMET Danièle à AUBEY François
DENIZE Frédérick à CAROLO-LUTROT Virginie

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires :

BELGHACHEM Kamel, CORITON Bastien, DENIZE Frédérick, PESQUET Patrick, AUGIER Philippe, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, NAVARRE Jean-Louis, SCARANO Eric, GUESDON Alain, BAILLARD André, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, LECOQ Jean-Paul, MERVILLE Denis, MOREL Christine, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau-RAINOT Florence, VASSE Sylvain, LECLERC Sébastien, TARGAT Dany, FRAQUET Denis, JAMET Danièle, MARTIN Vincent, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine, PRESLES Gwendoline

Conseillers suppléants :

DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, NOUVEL-ROUSSELOT Colette, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, AUBER François, BELLENGER Dominique, BŒUF Augustin, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CORNU Pascal, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FONTAINE Patrick, FORT Jean-Luc, GIMARD Antonin, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LEMOINE Sandrine, LESUEUR Raphaël, NIANG-FOUQUET Oumou, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine,

CHARBONNEAU Benoît, DELANOE Laurent, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, EUSTACHE Thierry, FROMAGE Françoise, LENAIN Hubert, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cedric, DEZELLUS Michel, PIEDNOEL Denis, DUFROY Maria

Délibération n°20230616 - 03 - Composition du bureau - adoption

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

VU,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Considérant qu'il convient d'adopter la composition des membres du Bureau suivante :

- M. Edouard Philippe
- M. Philippe Augier
- Mme Virginie Carolo-Lutrot
- M. François Aubey
- M. Laurent Vasset
- M. Vincent Martin
- M. Joël Colson
- M. Serge Girard
- M. Jean-Baptiste Gastinne
- Mme. Chantal Courcot
- Mme. Clotilde Valter
- Mme. Clotilde Eudier
- M. Eric Scarano
- Mme. Christine Morel
- M. Jérôme Dubost
- M. Olivier Roche

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter**, la composition du Bureau du Pôle Métropolitain de l'estuaire de la Seine.

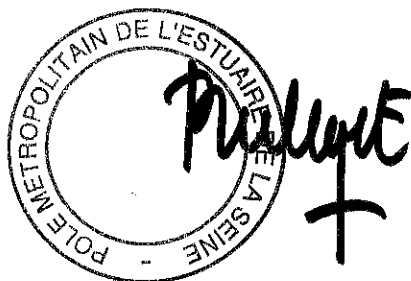
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 32
Nombre de délégués suppléants présents : 7
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 43

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à quatorze heures et trente minutes, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires :

GUEROULT Claire, GIRARD Serge, CAROLO-LUTROT Virginie, COURCOT Chantal, PERALTA Didier, VASSE Jean-Marc, LECOURT Pascal, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, VASSET Laurent, COLSON Joël, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, DEBONS Régis, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, GUEROUT Anthony, LEFEBVRE Patrick, LEPRETTRE Pascal, LETHUILLIER Cyriaque, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROCHE Olivier, TETREL Marc-Antoine, VANDAELE Virginie, AUBEY François, FEREMANS Sylvie, LEGOUVERNEUR Frédéric, PERINI Angélique, VALTER Clotilde.

Conseillers suppléants :

AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, POURDIEU Brigitte, BARIL Thérèse, DELAFOSSE Fabienne, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE Luc

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

SAINT-MARTIN Florent à GASTINNE Jean-Baptiste
THIBAudeau-RAINOT Florence à PHILIPPE Edouard
JAMET Danièle à AUBEY François
DENIZE Frédérick à CAROLO-LUTROT Virginie

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires :

BELGHACHEM Kamel, CORITON Bastien, DENIZE Frédérick, PESQUET Patrick, AUGIER Philippe, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, NAVARRE Jean-Louis, SCARANO Eric, GUESDON Alain, BAILLARD André, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, LECOQ Jean-Paul, MERVILLE Denis, MOREL Christine, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau-RAINOT Florence, VASSE Sylvain, LECLERC Sébastien, TARGAT Dany, FRAQUET Denis, JAMET Danièle, MARTIN Vincent, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine, PRESLES Gwendoline

Conseillers suppléants :

DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, NOUVEL-ROUSSELOT Colette, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, AUBER François, BELLENGER Dominique, BŒUF Augustin, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CORNU Pascal, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FONTAINE Patrick, FORT Jean-Luc, GIMARD Antonin, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LEMOINE Sandrine, LESUEUR Raphaël, NIANG-FOUQUET Oumou, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine,

CHARBONNEAU Benoît, DELANOE Laurent, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, EUSTACHE Thierry, FROMAGE Françoise, LENAIN Hubert, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cedric, DEZELLUS Michel, PIEDNOEL Denis, DUFROY Maria

Délibération n°20230616 - 4 - Encadrant la prise en charge des frais de déplacement des agents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine -

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions les agents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine peuvent être amenés à réaliser des missions et à engager des frais en dehors de leur résidence administrative

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique.

CONSIDERANT que les agents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine qui se déplacent pour les besoins du service en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, prétendre au remboursement des frais de repas et d'hébergement exposés dans ce cadre, sous la forme d'un remboursement au réel ou forfaitaire sur production de justificatif dans la limite des seuils suivants,

- Frais de repas : 17€50 en cas de prise en charge des frais de repas réellement engagés par l'agent
- Frais d'hébergement : 70€00 de remboursement forfaitaire en cas de frais d'hébergement dans une autre commune, 90€00 de remboursement forfaitaire en cas de frais d'hébergement dans une ville de + 200 000 habitants, 110€00 de remboursement forfaitaire en cas de frais d'hébergement à Paris. Si l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, le pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine peut aussi prévoir, pour une durée limitée, un remboursement forfaitaire plus élevé. Toutefois, cela ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.
- Frais de transport : Les frais de péage, de stationnement et de transports en commun, seront pris en charge aux réels sur présentation des justificatifs. Les frais engagés par le véhicule de l'agent seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'instaurer et de fixer le remboursement des frais de missions des agents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine selon les formes et seuils précités

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

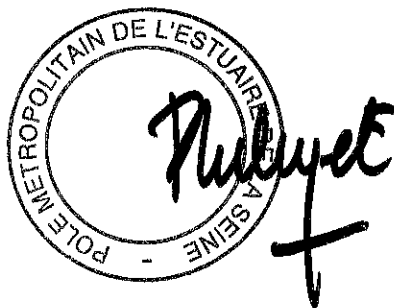
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 28 JUIL. 2023



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 32

Nombre de délégués suppléants présents : 7

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 43

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin, à quatorze heures et trente minutes, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires :

GUEROULT Claire, GIRARD Serge, CAROLO-LUTROT Virginie, COURCOT Chantal, PERALTA Didier, VASSE Jean-Marc, LECOURT Pascal, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, VASSET Laurent, COLSON Joël, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, DEBONS Régis, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, GUEROUT Anthony, LEFEBVRE Patrick, LEPRETTRE Pascal, LETHUILLIER Cyriaque, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROCHE Olivier, TETREL Marc-Antoine, VANDAELE Virginie, AUBEY François, FEREMANS Sylvie, LEGOUVERNEUR Frédéric, PERINI Angélique, VALTER Clotilde.

Conseillers suppléants :

AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, POURDIEU Brigitte, BARIL Thérèse, DELAFOSSE Fabienne, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE Luc

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

SAINT-MARTIN Florent à GASTINNE Jean-Baptiste
THIBAudeau-RAINOT Florence à PHILIPPE Edouard
JAMET Danièle à AUBEY François
DENIZE Frédérick à CAROLO-LUTROT Virginie

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires :

BELGHACHEM Kamel, CORITON Bastien, DENIZE Frédérick, PESQUET Patrick, AUGIER Philippe, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, NAVARRE Jean-Louis, SCARANO Eric, GUESDON Alain, BAILLARD André, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, LECOQ Jean-Paul, MERVILLE Denis, MOREL Christine, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau-RAINOT Florence, VASSE Sylvain, LECLERC Sébastien, TARGAT Dany, FRAQUET Denis, JAMET Danièle, MARTIN Vincent, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine, PRESLES Gwendoline

Conseillers suppléants :

DUBOCAGE Kevin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, NOUVEL-ROUSSELOT Colette, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, AUBER François, BELLENGER Dominique, BŒUF Augustin, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CORNU Pascal, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FONTAINE Patrick, FORT Jean-Luc, GIMARD Antonin, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LEMOINE Sandrine, LESUEUR Raphaël, NIANG-FOUQUET Oumou, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, DELANOE Laurent, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, EUSTACHE Thierry, FROMAGE Françoise, LENAIN Hubert, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cedric, DEZELLUS Michel, PIEDNOEL Denis, DUFROY Maria

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine
- les statuts de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, l'Office de tourisme de Trouville sur mer, l'Office du Tourisme Communautaire Le Havre Etretat Normandie Tourisme, la société Vedettes Baie de Seine et l'armateur Gulf Stream II.

Considérant :

- Que le Pôle métropolitain est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain notamment dans le domaine du tourisme et de l'attractivité, et qu'il doit, entre autres, développer l'identité du territoire de l'Estuaire de la Seine, et se donner les moyens de renforcer l'attractivité de ce territoire ;
- La nécessité d'établir une convention définissant l'objet et les conditions dans lesquelles l'opération « Les traversées de l'estuaire de la Seine » sera organisée ainsi que les engagements de chacun des partenaires;

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- approuver le projet de convention établi entre le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, l'Office de tourisme de Trouville sur mer, et l'Office du Tourisme Communautaire Le Havre Etretat Normandie Tourisme, la société Vedettes Baie de Seine et l'armateur Gulf Stream II.
- autoriser le Président à signer ladite convention, qui est annexée à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Edouard PHILIPPE

